

# Pelouses associées aux forêts des plateaux calcaires de basse Bourgogne

7

Cette fiche simplifiée accompagne le dossier technique de présentation des sites. Elle a été rédigée à partir du contenu de celui-ci de manière à faciliter l'accès à des lecteurs non spécialistes.

## Patrimoine naturel d'intérêt communautaire



### **Pelouses et landes sèches**

Ensemble de milieux herbacés ras et buissonnants développés sur sols calcaires très courts, caillouteux, des hauts de pentes et sommets, ou sur grouine des bas de versants. Présence de nombreuses orchidées dont le Limodore avorté et l'Orchis singe, espèces rares en Bourgogne. Nombreuses espèces adaptées aux conditions contrastées que génèrent les calcaires marneux (Carline acaule, Cytise couché...), les éboulis calcaires (Violette des rochers) ou les coteaux secs ensoleillés (Anémone des bois, Pivoine sauvage). L'Anémone des bois, espèce continentale est très rare en France et en Bourgogne. Elle atteint ici sa limite géographique Ouest. L'Iberis intermédiaire est rencontrée sur formations d'éboulis calcaires.

Maintien nécessaire dans le réseau national des pelouses en raison de leur position favorisant les échanges entre le Nord-Est et le Sud de la France.

Ces ensembles de milieux thermophiles à caractère méditerranéen sont riches d'une faune associée diversifiée : Circaète-Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Pie grièche écorcheur, Coronelle lisse, Couleuvre d'Esculape...

## Conditions de maintien des habitats naturels



Les espèces des pelouses et landes sèches calcaires affectionnent pour la plupart les zones de pleine lumière et ne supportent pas la concurrence par les arbustes ou par une végétation herbacée dense. L'Anémone des bois est très sensible à la fermeture du milieu, l'évolution des pelouses et des landes vers le boisement explique son extrême rareté. La Pivoine coralline recherche la lumière tamisée que les arbustes filtrent.

## Facteurs d'évolution

### Influence des activités humaines



Suite à l'abandon des pratiques agricoles, les pelouses sont valorisées par la plantation. La colonisation des pins dans les pelouses depuis les parcelles limitrophes accélère leur embuissonnement.



Les pelouses sont des milieux instables qui évoluent vers le fourré ou la forêt à l'échelle de 30 à 40 ans. Cette évolution induit un appauvrissement des milieux. Plusieurs pelouses embuissonnées à plus de 50%, nécessitent un travail adapté de débroussaillage.



### Evolution naturelle

## Orientations de gestion

Les orientations de gestion proposées concernent les habitats naturels énoncés dans le premier cadre de la fiche. Elles ne s'adressent pas aux voies de communication, aux secteurs bâtis et cultivés.

### Principaux objectifs pour la conservation des habitats



**L'objectif de protection des pelouses consiste en priorité à maintenir la végétation herbacée. Cela passe par une maîtrise de l'occupation du sol** en évitant les plantations et par le maintien des clairières au sein des forêts. **L'entretien nécessite la mise en oeuvre de techniques conservatoires** telles que le débroussaillage mécanique léger pour éviter l'embuissonnement.

## Exemples de mesures pouvant être employées

### Mesures conventionnelles et incitatives

Incitation des propriétaires forestiers pour une gestion sylvicole adaptée aux habitats d'intérêt communautaire.

### Mise en cohérence des procédures administratives

L'aide aux investissements en matière de boisement devra tenir compte des objectifs de protection des milieux. Dans les plans simples de gestion, il sera recherché une prise en compte des habitats et une intégration des prescriptions de conservation.

### Mesures réglementaires de protection

-

### Actions de restauration d'habitats

Débroussaillage mécanique des pelouses.

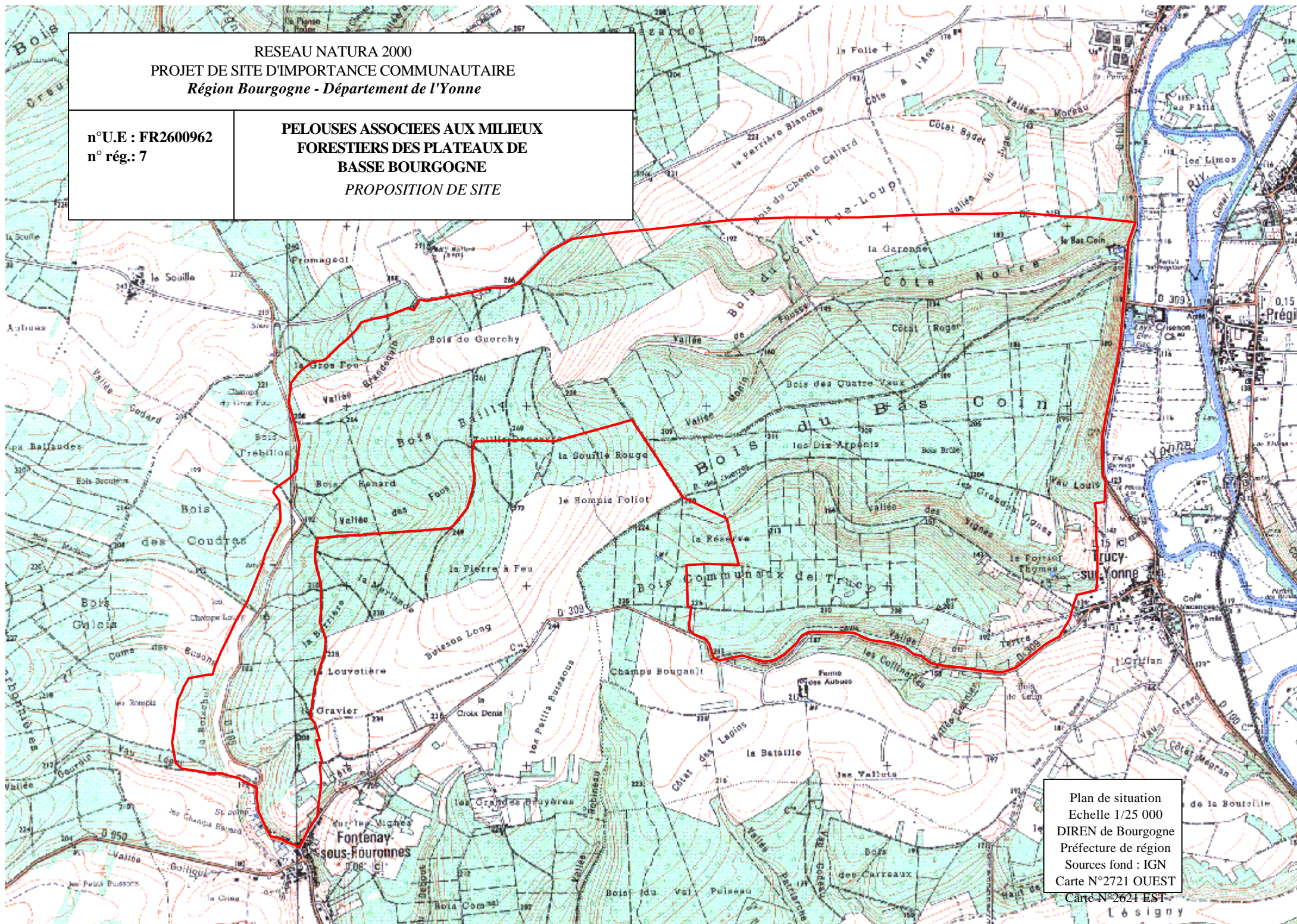
### Sensibilisation du public - Cohérence des usages locaux

**La pratique de la chasse ne pose pas de problème pour le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Aucune restriction supplémentaire de cette activité n'est envisagée.**

RESEAU NATURA 2000  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de l'Yonne*

n°U.E : FR2600962  
n° rég.: 7

**PELOUSES ASSOCIEES AUX MILIEUX  
FORESTIERS DES PLATEAUX DE  
BASSE BOURGOGNE**  
*PROPOSITION DE SITE*

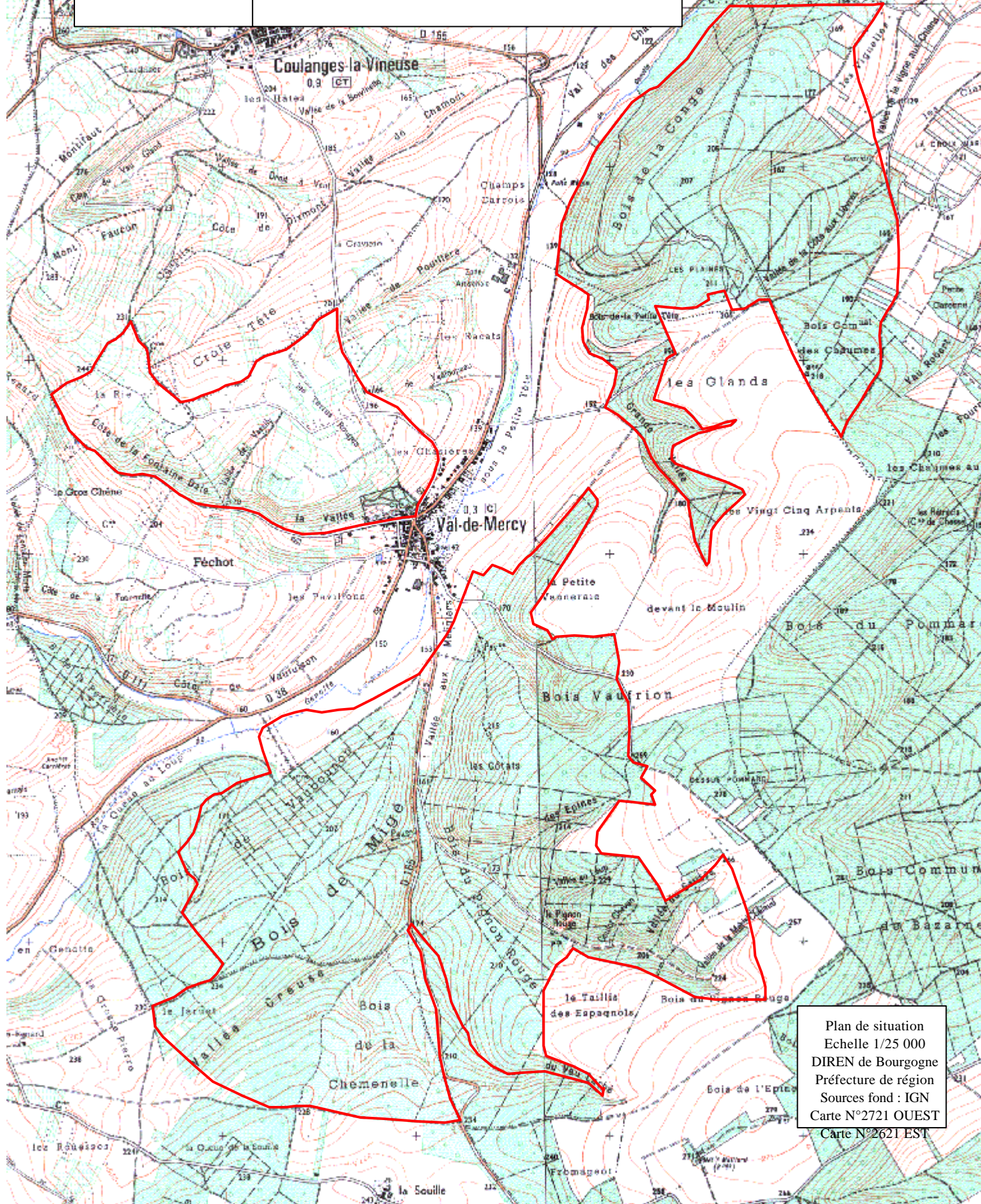


Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Sources fond : IGN  
Carte N°2721 OUEST  
Carte N°2624 EST

RESEAU NATURA 2000  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de l'Yonne*

n°U.E : FR2600962  
n° rég.: 7

**PELOUSES ASSOCIEES AUX MILIEUX  
FORESTIERS DES PLATEAUX DE  
BASSE BOURGOGNE**  
*PROPOSITION DE SITE*



Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Sources fond : IGN  
Carte N°2721 OUEST  
Carte N°2621 EST

# Forêts et pelouses des coteaux de l'Yonne et de la Cure en amont de Vincelles

19

Cette fiche simplifiée accompagne le dossier technique de présentation des sites. Elle a été rédigée à partir du contenu de celui-ci de manière à faciliter l'accès à des lecteurs non spécialistes.

## Patrimoine naturel d'intérêt communautaire



### Forêts

Milieux forestiers à caractère montagnard sur les versants abrupts et ombragés, développés sur les éboulis grossiers : Frênaie-éablaie de ravin, habitat forestier menacé bien adapté aux sols caillouteux de pente et aux conditions sévères qu'ils génèrent.



### Pelouses et landes sèches

Ensemble remarquable de pelouses et landes des sols calcaires secs, plus ou moins fermées, occupant les plateaux et hauts de pentes. Conditions de sols et d'exposition chaude, favorables au maintien de plantes méditerranéo-montagnardes en situation éloignée de leur station d'origine (cheveux d'ange, liseron cantabrique, armoise blanche), avec faune originale associée (oiseaux notamment). Ces pelouses sont riches en orchidées diverses dont certaines rares régionalement. Maintien nécessaire dans le réseau des pelouses au plan national en raison de leur position favorisant les échanges entre Nord-Est et Sud de la France.



### Eboulis, falaises pentes rocailleuses

Milieux développés (falaises) ou à surface beaucoup plus restreinte dans les versants (éboulis). Stations de surface faible et dispersées dans les sites, ce qui confère une grande fragilité aux populations des espèces très spécialisées et rares recensées (faucon pèlerin).



### Grottes et carrières souterraines

Excavation naturelle et artificielle dans la roche, ouverte à la surface du sol, ou cavité profonde et abrupte, fréquente dans les régions calcaires, abritant de nombreuses espèces de mammifères insectivores (chauves-souris) hivernantes, adaptées à la vie dans l'obscurité.

## Conditions de maintien des habitats naturels



La forêt de ravin recèle des plantes peu courantes pour la région qui, d'une façon générale, sont adaptées aux conditions de sols et d'éclaircissement procurées par les feuillus.

Des espèces animales nombreuses et variées exploitent les peuplements forestiers (pic noir dans les vieilles futaies, fauvettes dans les stades plus jeunes, ...). L'intérêt de ces formations diminue ou disparaît quand la sylviculture intensive uniformise les peuplements ou remplace les essences spontanées.



La végétation des pelouses comprend, parmi les plus remarquables, des espèces recherchant la pleine lumière, supportant des sols pauvres et très calcaires mais pas la concurrence par les arbustes. Dès l'apparition d'une végétation plus dense, celles-ci disparaissent, de même que la faune associée.



Malgré une adaptation tout à fait remarquable aux milieux de rocailles, les plantes des éboulis et des falaises ne supportent pas le piétinement et un sol remué trop fréquemment (passage et circulation répétés). Le faucon pèlerin nicheur sur ce site, a besoin de quiétude pour accomplir son cycle de reproduction entre le 15 février et le 15 juin.



La plupart des chauves-souris hibernent d'octobre à mars en colonies dans les grottes et les carrières souterraines. Elles présentent des exigences thermiques et hygrométriques très précises et constantes pour se maintenir en léthargie. De plus, elles exigent une quiétude totale pendant l'hivernage. Modifier les conditions ambiantes d'une cavité naturelle risque de les perturber gravement.

## Facteurs d'évolution

### Influence des activités humaines



Dans les forêts de ravin, la sylviculture feuillue traditionnelle (taillis-sous-futaie, futaie) a permis le maintien du patrimoine naturel forestier. Les conditions stationnelles difficiles (sols caillouteux, pente forte), condamnent toute sylviculture intensive.



L'abandon ancien du pâturage pose un problème pour leur conservation. Les pelouses et landes sont l'objet d'un développement des activités de loisirs (randonnées, escalade) qui entraînent un piétinement sur le bord des corniches et le sommet des falaises. Cette fréquentation perturbe la quiétude indispensable au faucon pèlerin lors de la nidification et de l'élevage des jeunes. Il niche ici sur la seule falaise qui ne soit pas utilisée pour l'escalade. Une tendance à l'accroissement de cette pression est constatée. La recherche d'une extension des zones urbanisées vers les espaces en pelouses est contradictoire avec le

### Evolution naturelle



Les landes et pelouses sont des milieux instables évoluant vers le fourré ou la forêt à l'échelle de 30 à 40 ans. Quelques pelouses sont embuissonnées à plus de 50% par les épines, ce qui nécessite des interventions urgentes.



## Le document d'objectifs de gestion

Pour l'application de la directive Habitats-Faune-Flore, la France a mis en avant le choix concerté des moyens de gestion au niveau de chaque site et s'est engagée à produire pour chaque site un document d'objectifs. Réalisé avec un comité de pilotage qui rassemble les acteurs locaux, ce document dresse un état des lieux des habitats et des espèces, définit les mesures de gestion nécessaires et estime leur coût.

Un opérateur technique réalise le travail d'élaboration de ce document d'objectifs. Il est désigné par le préfet de département et travaille sous son contrôle.

Une fois validé, le document d'objectifs est approuvé par le préfet.

Sur le site :

- l'opérateur est le conservatoire des sites naturels bourguignons,
- le document d'objectifs a été validé par le comité de pilotage du 17/10/00.

## Objectifs et mesures de gestion issus du document d'objectifs

Les orientations de gestion proposées concernent les habitats naturels énoncés dans le premier cadre de la fiche. Elles ne s'adressent pas aux voies de communication et autres secteurs bâtis.

### Principaux objectifs retenus



Maintenir la gestion forestière actuelle en taillis-sous-futaie, avec possibilités d'amélioration dans les stations à hêtre et en laissant vieillir quelques arbres et îlots.



Intervenir contre la progression des ligneux dans les pelouses sèches et les fourrés de genévriers associés.



Contrôler la fréquentation des falaises et des grottes afin d'assurer une tranquillité pendant les saisons de reproduction de faucon pèlerin et d'hibernation des chauves-souris.

## Les mesures principales du document d'objectifs

### Mesures contractuelles et incitatives

Un cahier de recommandations incite les propriétaires forestiers et l'ONF à prendre plus en compte les habitats et les espèces lors des aménagements, des coupes, des débardages et des améliorations : pas de vidange motorisée dans les pentes fortes, pas de plantation dans les pelouses de clairière, pas de stockage de grumes dans les pelouses, utilisation des essences locales pour améliorer les peuplements. Le maintien d'arbres ou d'îlots de vieillissement fera l'objet de compensations financières. Des séries de protection pour les habitats forestiers les plus remarquables sont déjà instituées par l'ONF.

### Mesures foncières

Acquisition foncière de parcelles de pelouses sèches au profit des communes ou d'organismes à vocation de conservation de la nature, avec engagement de respect d'un cahier des charges. Une forêt de 90 ha a déjà été acquise par trois communes de Vau de Bouche ; sa gestion a été confiée à l'ONF.

*Des conventions existent déjà entre le Conservatoire et les communes pour mettre en oeuvre la gestion des pelouses communales.*

### Mesures réglementaires

La réserve naturelle de Bois du Parc, propriété du Conservatoire, permet de réguler la fréquentation des falaises, par voie de convention, et offre un lieu expérimental de vieillissement d'une surface significative de forêt. Le plan de gestion de la réserve est cohérent avec le document d'objectifs et son application permet le maintien des habitats et espèces présentes.

### Restauration et entretien des habitats

Travaux de rattrapage d'entretien de 50 ha de pelouses sèches envahies par les buissons à plus de 50%. Prendre soin de maintenir les fourrés de genévrier ou de buis. Enlèvement des semis naturels de pin noir et d'ailante.

Entretien mécanique en fin d'été tous les 5 à 10 ans. Reconstitution et entretien de la ripisylve du Vau de Bouche.

### Adaptation de la fréquentation des falaises et des grottes aux cycles vitaux du faucon pèlerin et des chauves-souris

Convention d'usage des falaises avec la FFME Comité Yonne : 2 déjà signées (le Parc et le Saussois) et 2 prévues (Table à Dieu et Roches du Tunnel).

Fermeture de certaines grottes avec des barreaux horizontaux; limitation des visites hivernales pour d'autres.

### Information et accueil du public

Edition d'un dépliant d'information de la population, aménagement des pieds de falaise et des panoramas, création de sentiers de découverte.

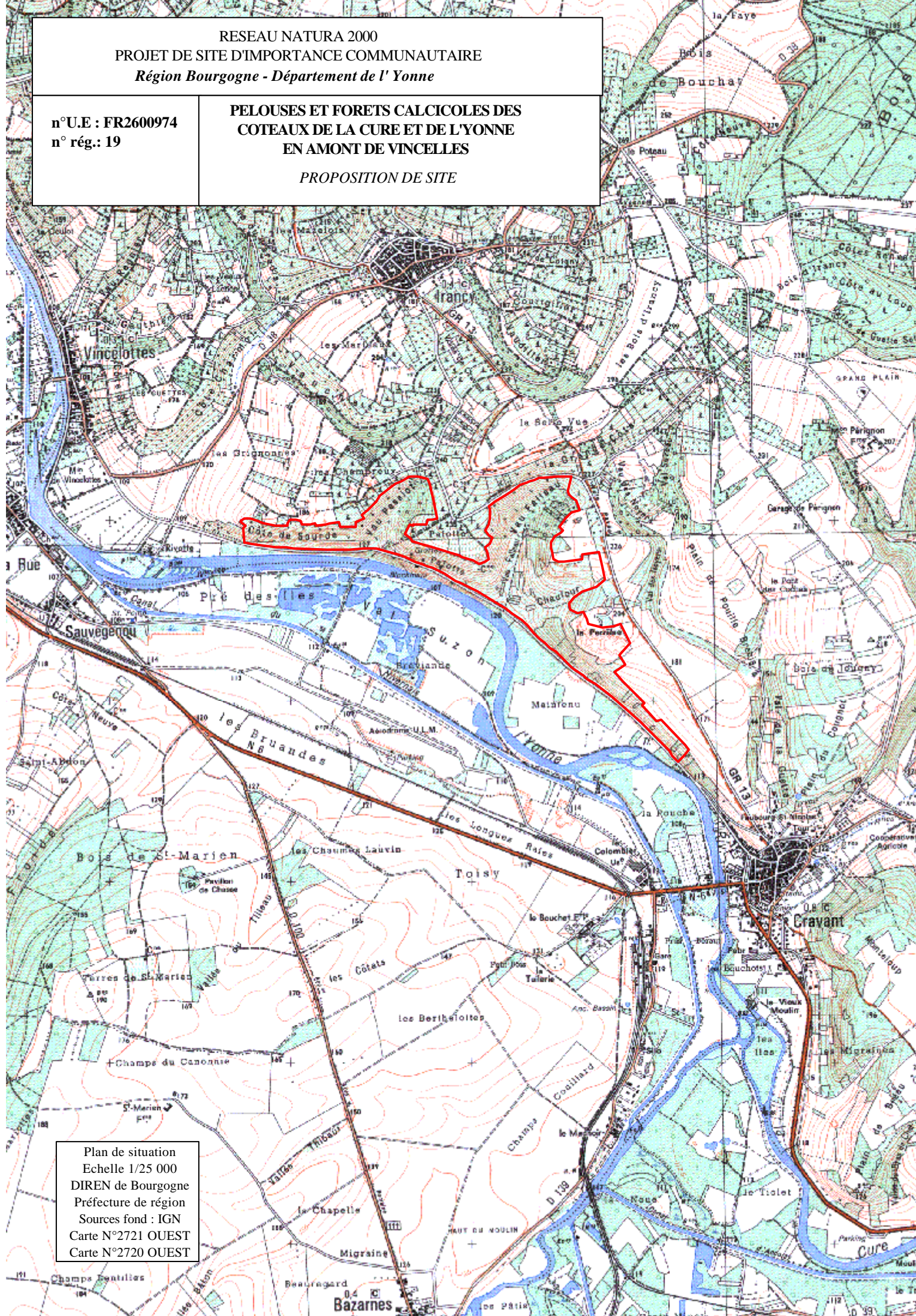
*Ce programme fera l'objet de suivis scientifiques et techniques afin de permettre une évaluation objective tous les six ans de la pertinence des mesures choisies.*

RESEAU NATURA 2000  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de l'Yonne*

n°U.E : FR2600974  
n° rég.: 19

PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DES  
COTEAUX DE LA CURE ET DE L'YONNE  
EN AMONT DE VINCELLES

*PROPOSITION DE SITE*



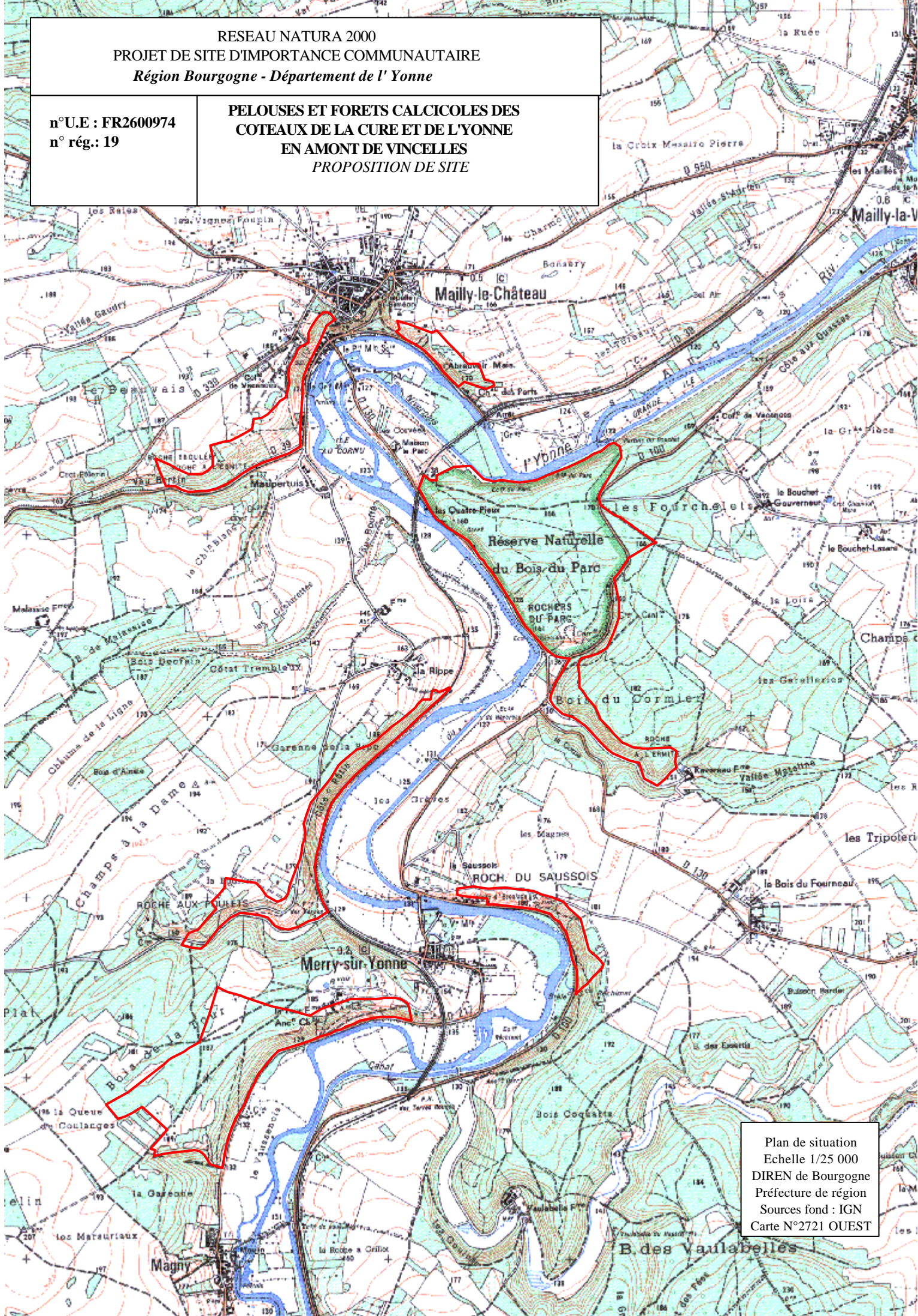
Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Sources fond : IGN  
Carte N°2721 OUEST  
Carte N°2720 OUEST



RESEAU NATURA 2000  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de l'Yonne*

n°U.E : FR2600974  
n° rég.: 19

PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DES  
COTEAUX DE LA CURE ET DE L'YONNE  
EN AMONT DE VINCELLES  
PROPOSITION DE SITE

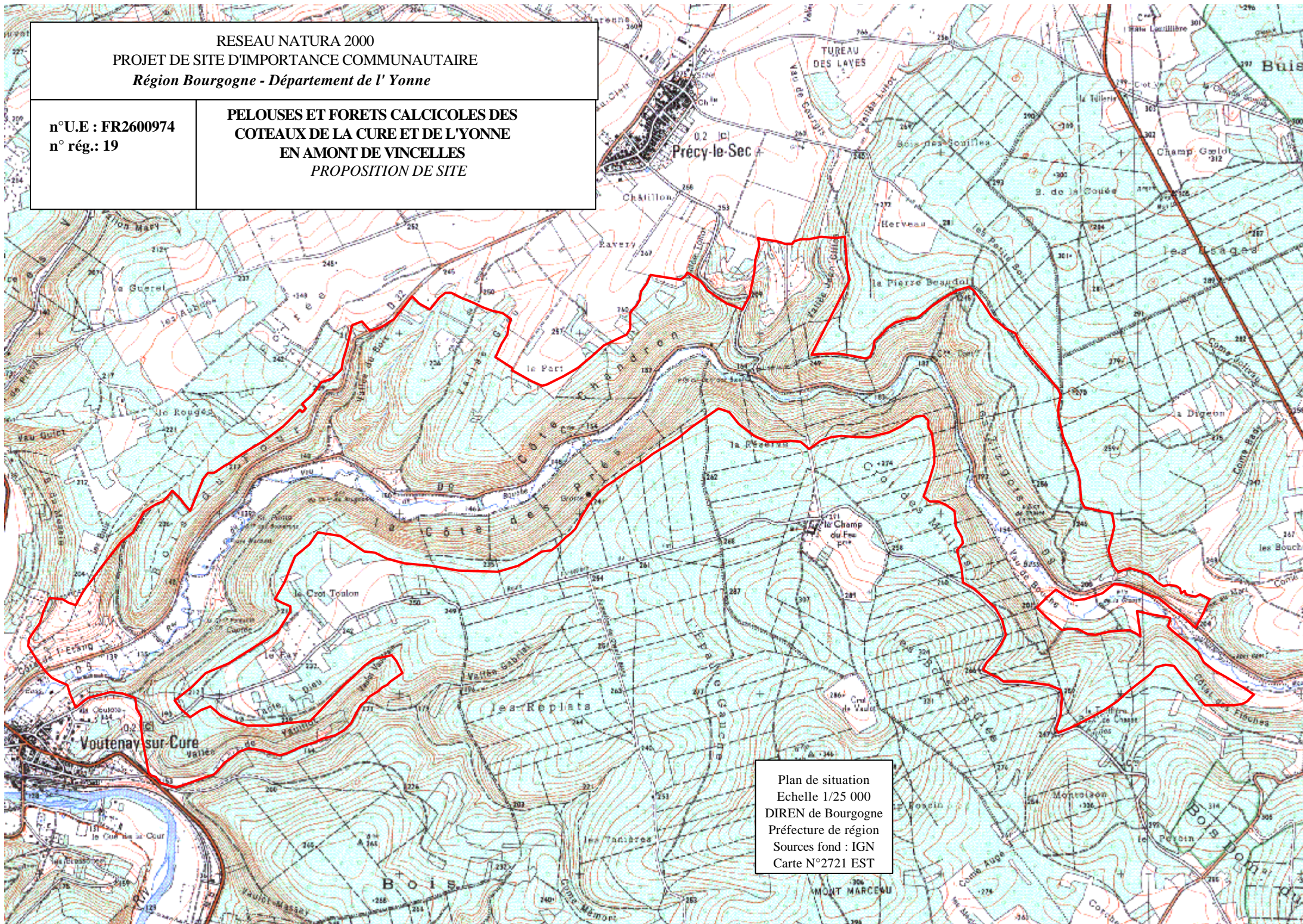


Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Sources fond : IGN  
Carte N°2721 OUEST

RESEAU NATURA 2000  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de l'Yonne*

n°U.E : FR2600974  
n° rég.: 19

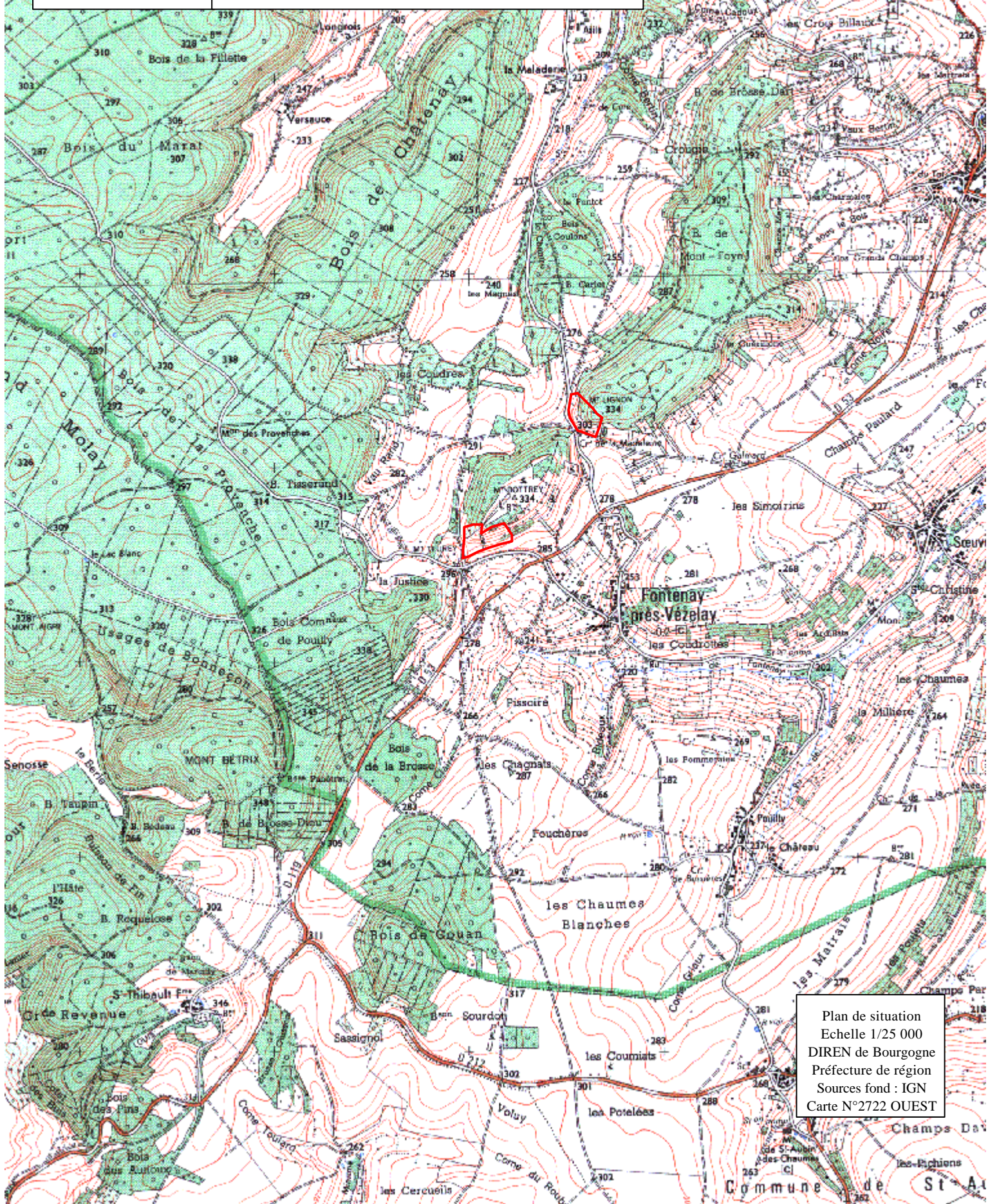
**PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DES  
COTEAUX DE LA CURE ET DE L'YONNE  
EN AMONT DE VINCELLES**  
*PROPOSITION DE SITE*



RESEAU NATURA 2000  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
Région Bourgogne - Département de l'Yonne

n°U.E : FR2600974  
n° rég.: 19

PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DES  
COTEAUX DE LA CURE ET DE L'YONNE  
EN AMONT DE VINCELLES  
PROPOSITION DE SITE

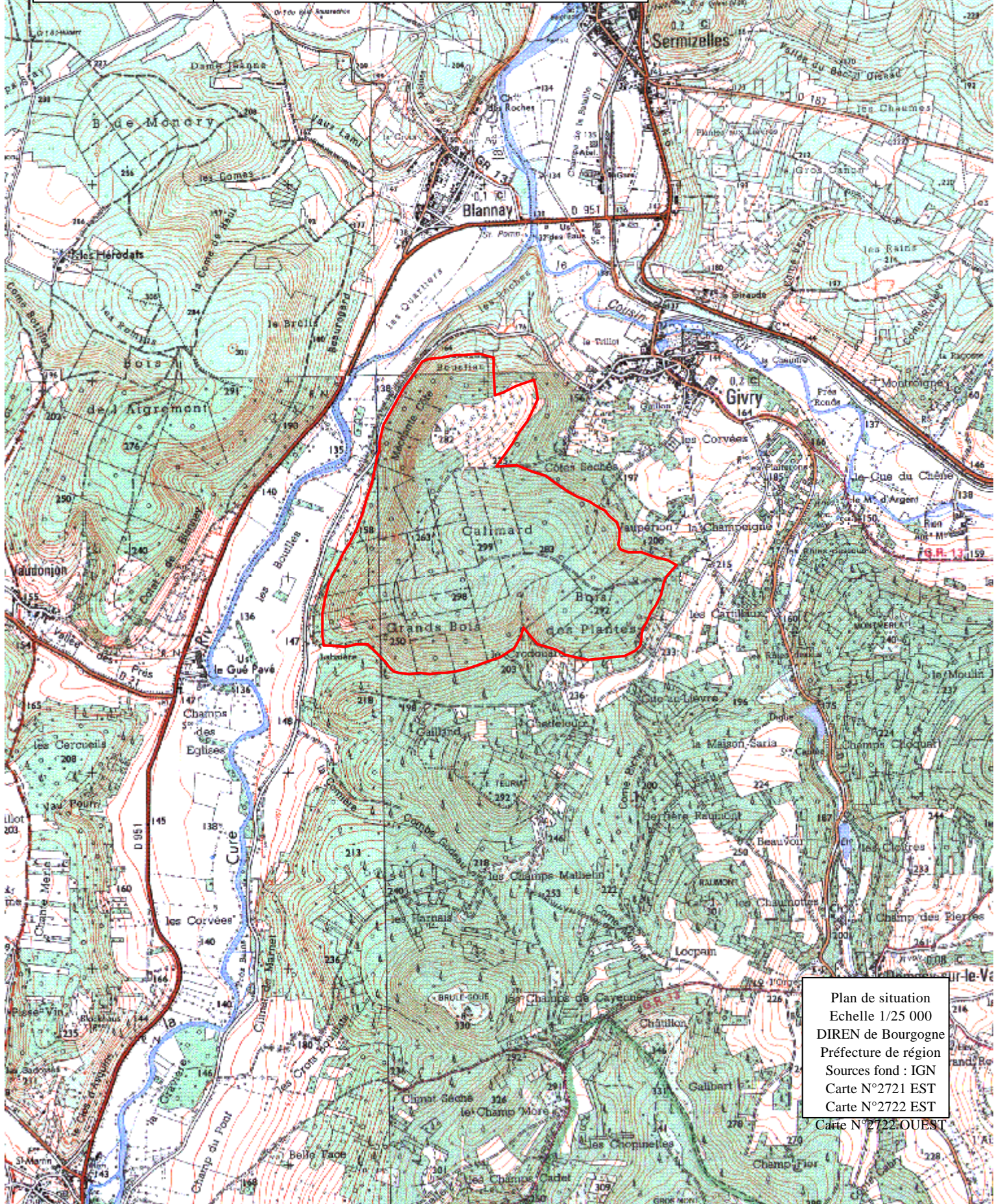


Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Sources fond : IGN  
Carte N°2722 OUEST

RESEAU NATURA 2000  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de l'Yonne*

n°U.E : FR2600974  
n° rég.: 19

**PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DES  
COTEAUX DE LA CURE ET DE L'YONNE  
EN AMONT DE VINCELLES  
PROPOSITION DE SITE**

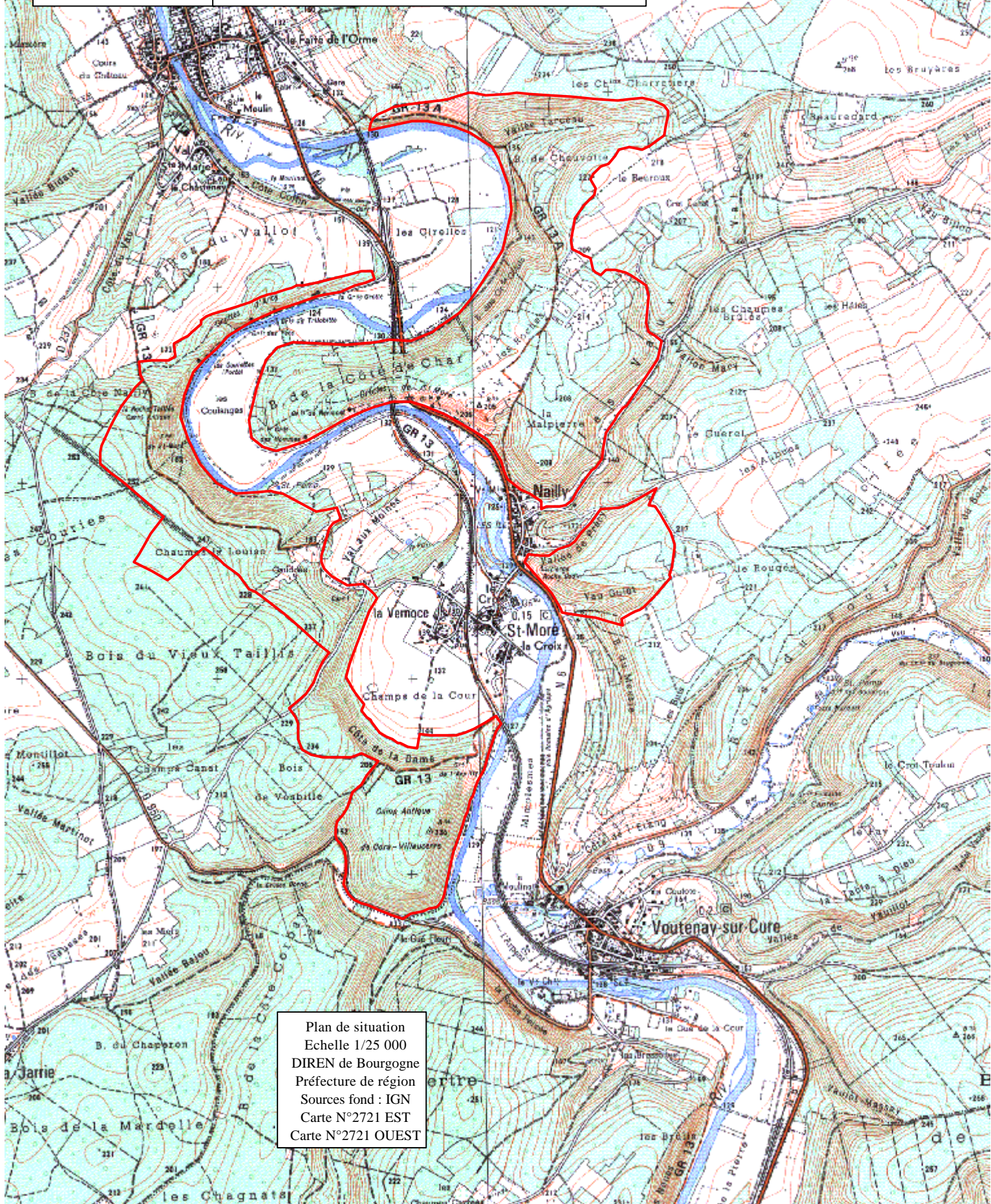


Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Sources fond : IGN  
Carte N°2721 EST  
Carte N°2722 EST  
Carte N°2722 OUEST

RESEAU NATURA 2000  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de l'Yonne*

n°U.E : FR2600974  
n° rég.: 19

**PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DES  
COTEAUX DE LA CURE ET DE L'YONNE  
EN AMONT DE VINCELLES  
PROPOSITION DE SITE**

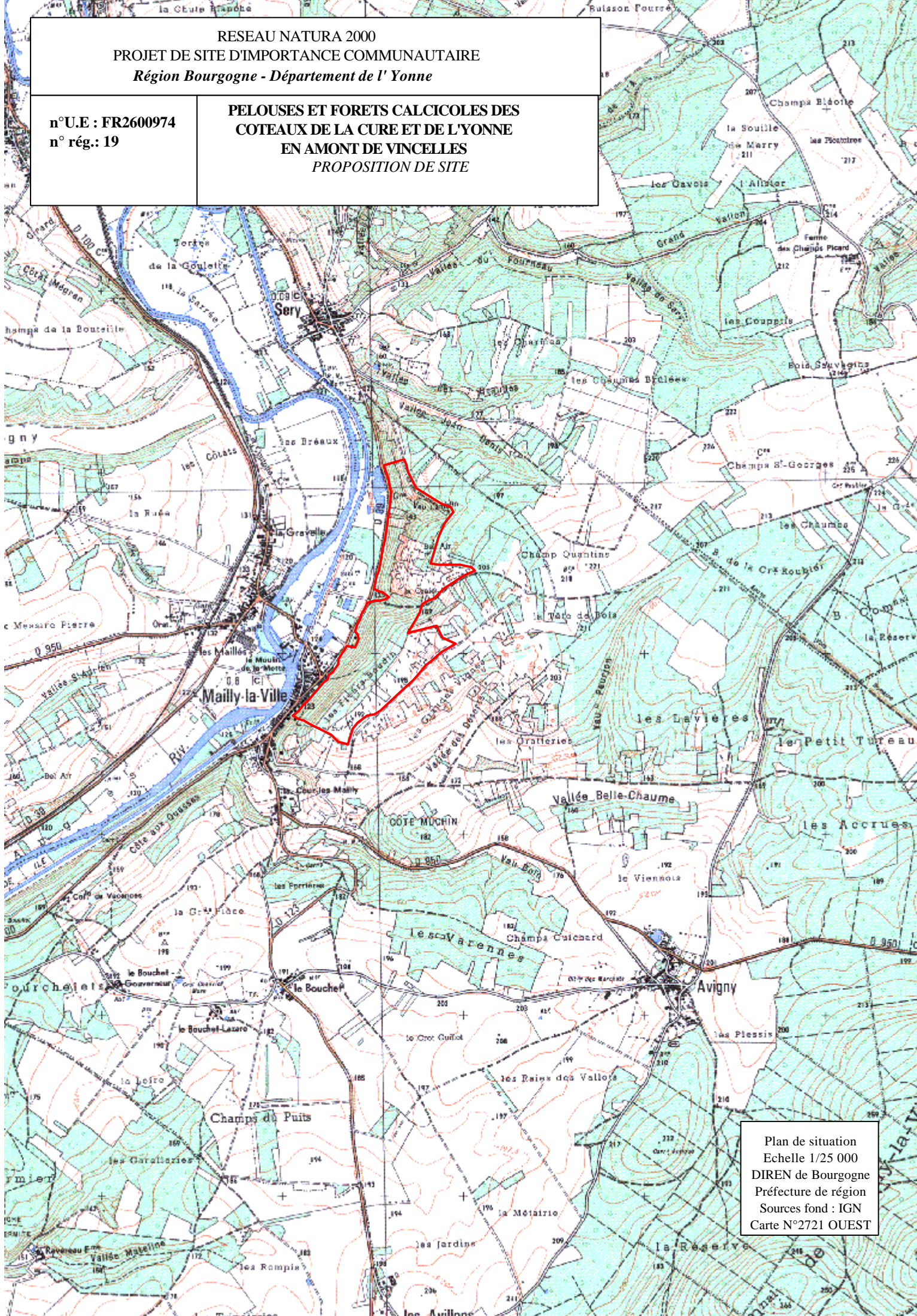


Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Sources fond : IGN  
Carte N°2721 EST  
Carte N°2721 OUEST

RESEAU NATURA 2000  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de l'Yonne*

n°U.E : FR2600974  
n° rég.: 19

**PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DES  
COTEAUX DE LA CURE ET DE L'YONNE  
EN AMONT DE VINCELLES  
PROPOSITION DE SITE**



Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Sources fond : IGN  
Carte N°2721 OUEST

## Facteurs d'évolution

### **Influence des activités humaines**



Le traitement traditionnel uniforme en futaie régulière ou les coupes forestières sur de grandes superficies génèrent une homogénéité des habitats qui est défavorable à la diversité des espèces de chauves-souris présentes. De plus, les plantations monospécifiques de résineux à croissance rapide diminuent encore cette diversité des espèces car ces essences n'offrent pas de gîtes pour les espèces dites forestières. Les modes de gestion forestiers favorisant les peuplements autochtones et diversifiés (gestion en futaie irrégulière, jardinée, taillis sous futaie) permettent de répondre favorablement aux exigences écologiques des différents espèces de chauves-souris.



Les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège d'espèces dont les chauves-souris. Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en modifier la qualité.



Les milieux prairiaux exploités extensivement par l'élevage bovin avec des mares et bordées de haies sont favorables à la majeure partie de la faune (mammifères, amphibiens, insectes, oiseaux...). Les cultures intensives, la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques (en particulier les amphibiens et les chauves-souris) et sont de façon générale néfastes à la biodiversité.



Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation. Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une surfréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, spéléologie, reprise d'exploitation de carrières...) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles. La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, fermeture de mines ou carrières souterraines, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres creux...).

### **Evolution naturelle**

Des entrées de cavités souterraines peuvent avoir tendance à se fermer (éboulements) rendant l'accès impossible aux chauves-souris.

## Orientations de gestion

L'objectif principal assigné à ce site est d'assurer le maintien ou la restauration des populations de chauves-souris en période d'hibernation et de mise bas notamment pour les espèces d'intérêt européen par une déclinaison des objectifs suivants :

- garantir des conditions de vie favorables aux chauves-souris dans les sites par la mise en place d'une protection adaptée ;
- maintenir et restaurer la qualité des habitats proches présentant un intérêt pour les activités de chasse et de transit des chauves-souris.

### Exemples de mesures pouvant être proposées

#### **Une gestion de la fréquentation**

La maîtrise de la fréquentation avec un encadrement du développement des activités spéléologiques ou de pleine nature est nécessaire à proximité ou au sein des cavités concernées :

- l'éloignement de chemins de randonnée peut être nécessaire à la quiétude du site ;
- l'information des usagers (animations, panneaux d'informations sur le site, articles dans la presse) par rapport aux conditions de maintien des colonies hivernales ;
- des modalités de fermeture des gîtes, par exemple par des grilles, peuvent être éventuellement définies.

#### **Des mesures contractuelles et incitatives**

Plusieurs types de mesures agri-environnementales proposées aux exploitants agricoles peuvent concourir au maintien ou à la restauration de milieux prairiaux favorables aux espèces présentes :

- maintien ou rétablissement d'une exploitation extensive des prairies (fauche ou pâturage), notamment en bordures de cours d'eau ou en lisière forestière ;
- reconversion de cultures en prairies, en vue de conforter les espaces à dominante prairiale ;
- entretien ou restauration de haies ;
- reboisement des berges afin de reconstituer des ripisylves.

Il s'agit avec ces mesures, de préserver la qualité des zones d'alimentation ou de reproduction des chauves-souris et autres espèces d'intérêt européen en maintenant la gestion productive actuelle ou en la faisant évoluer vers des pratiques plus favorables ponctuellement.

#### **Plans de gestions forestiers**

Les modes de gestion forestière productive de ces massifs (gestion en futaie régulière ou irrégulière, coupe à blanc ou non) ont une influence sur l'attractivité des sites utilisés par les chauves-souris et les amphibiens ; ils ont jusqu'alors permis le maintien de populations intéressantes d'espèces d'intérêt européen. La prise en compte de ces populations dans les plans de gestion des forestiers publics et privés doit se poursuivre. Il convient d'éviter les coupes forestières sur de grandes étendues et de maintenir des couloirs de continuité à base d'essences feuillues (allées, haies, talus et berges) et de favoriser la maturité ou le vieillissement de ces couloirs (arbres-gîtes). Les gestionnaires sont encouragés à préférer les feuillus, du fait de l'absence, souvent notée, d'arbres-gîtes dans les peuplements de résineux.

#### **Suivis scientifiques**

Ce programme d'actions fera l'objet de suivis scientifiques et techniques afin de permettre, tous les six ans, une évaluation de l'état de conservation des populations d'espèces d'intérêt européen présentes sur la zone concernée et l'adaptation des mesures proposées.



### **Cohérence des politiques publiques**

En premier lieu, il faudrait veiller à la cohérence des mesures précédentes et des projets d'aménagement forestiers, aides à l'investissement forestier, réglementations de boisement, Plans Locaux d'Urbanisme, la politique de mise en sécurité des carrières de mines etc... Les nouveaux documents d'aménagement et de gestion des forêts inclus dans le périmètre doivent notamment prendre en compte la conservation des milieux et les enjeux liés à la présence d'espèces d'intérêt européen de la Directive «Habitat, Faune-Flore» et les enjeux liés à la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

### **Le document d'objectifs de gestion**

Pour l'application des directives « Oiseaux » et « Habitats, Faune-Flore », la France a mis en avant le choix concerté des moyens de gestion et s'est engagée à produire pour chaque site un document d'objectifs. Réalisé par un opérateur technique, désigné au sein d'un comité de pilotage présidé par un élu et qui rassemble les divers acteurs locaux, ce document dresse un état des lieux des habitats et espèces, définit les mesures de gestion nécessaires et estime leur coût. Une fois validé, le document d'objectifs est approuvé par le préfet.

Suite à la désignation éventuelle du site, cette démarche pourra être lancée sur ce site.



Plan de situation  
Echelle 1/1 050 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Décembre 2006  
Sources fond : IGN

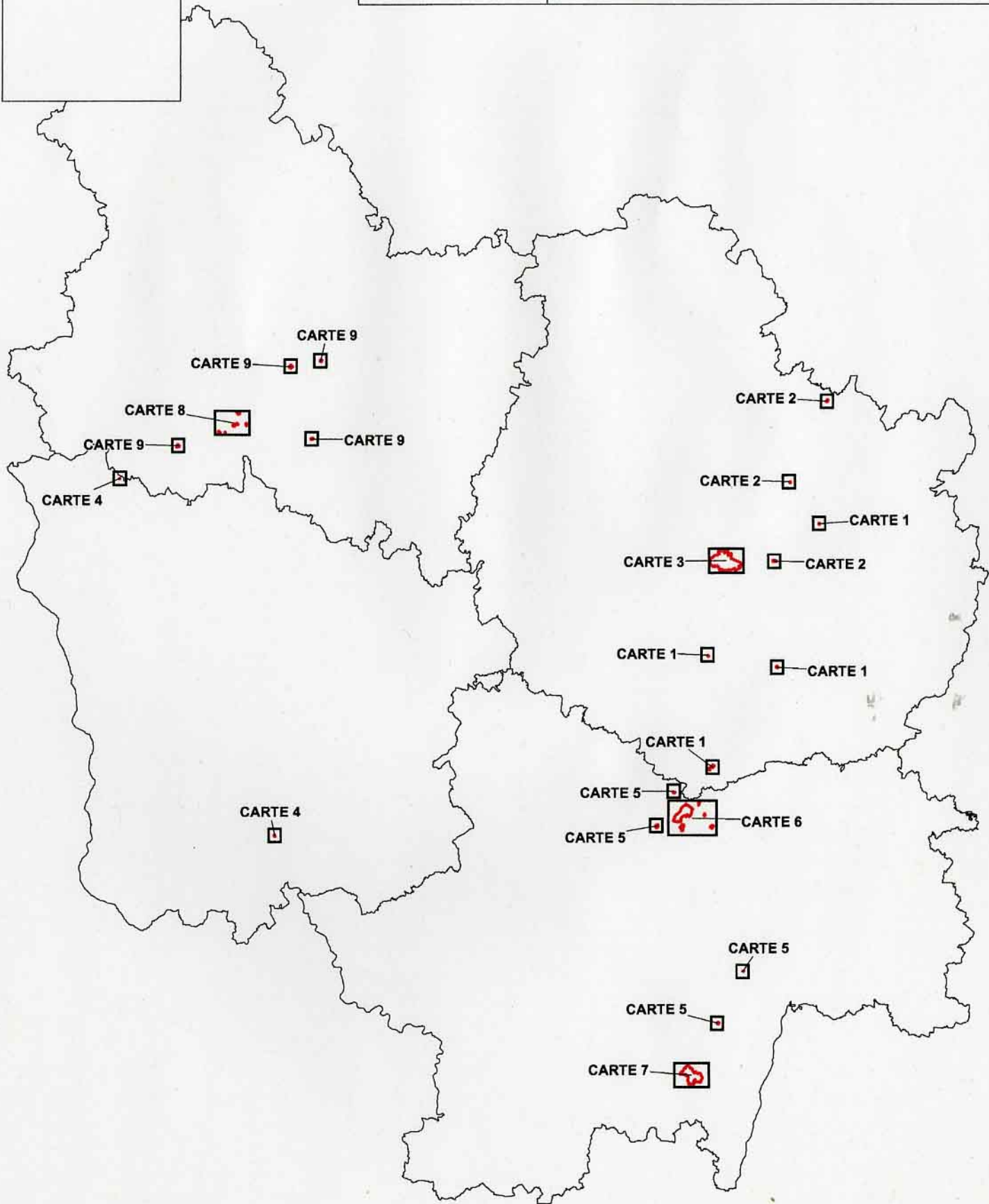
RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne*

n°U.E. : FR2600975  
n°rég. : 20

CAVITES A CHAUVES-SOURIS  
EN BOURGOGNE  
PROPOSITION DE SITE

Localisation des entités dans les départements

Visa





Direction Régionale de l'Environnement  
BOURGOGNE

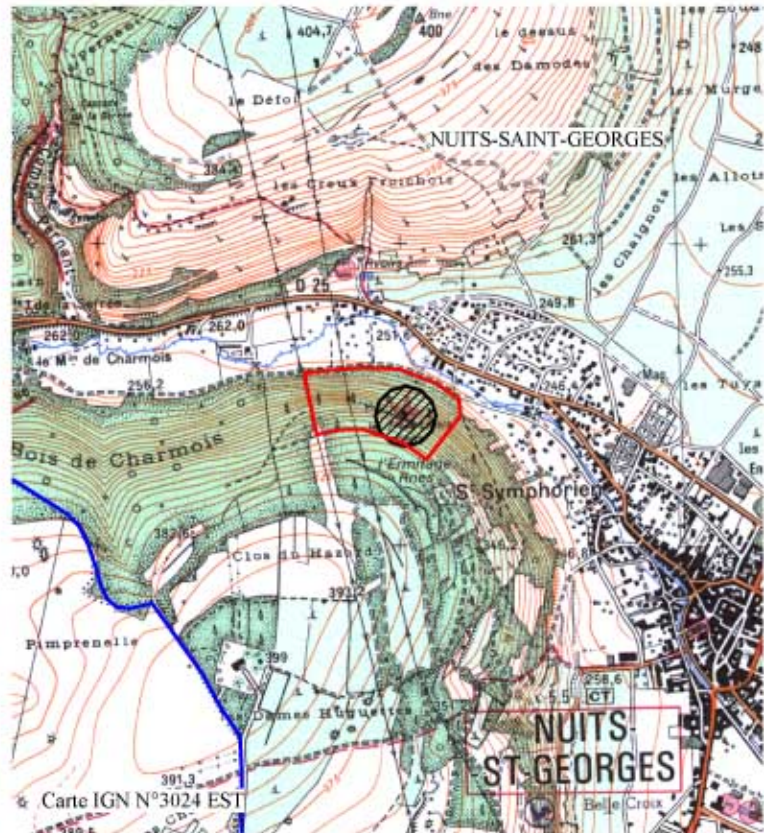
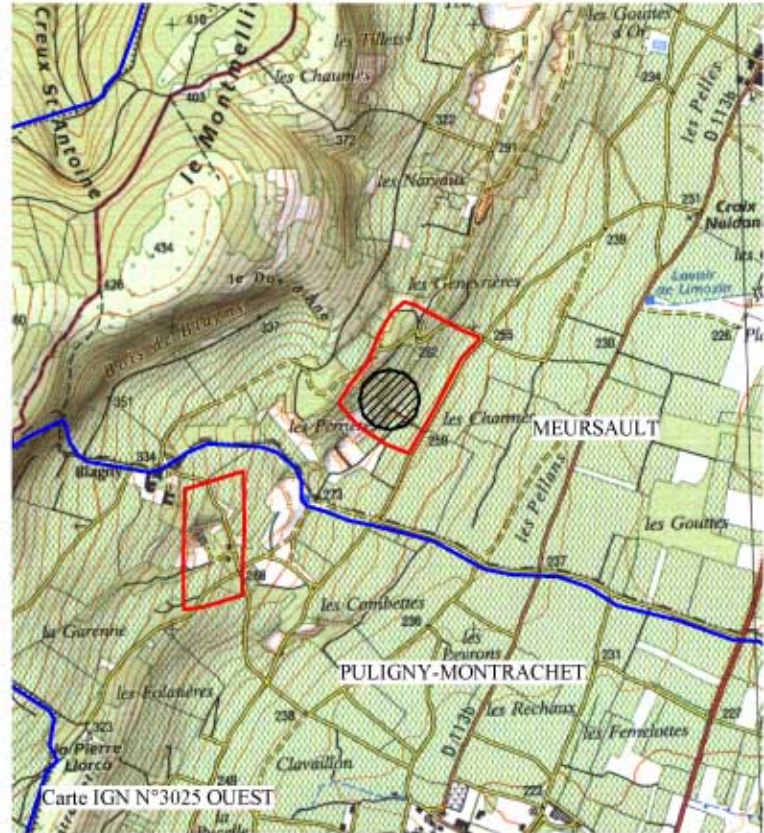
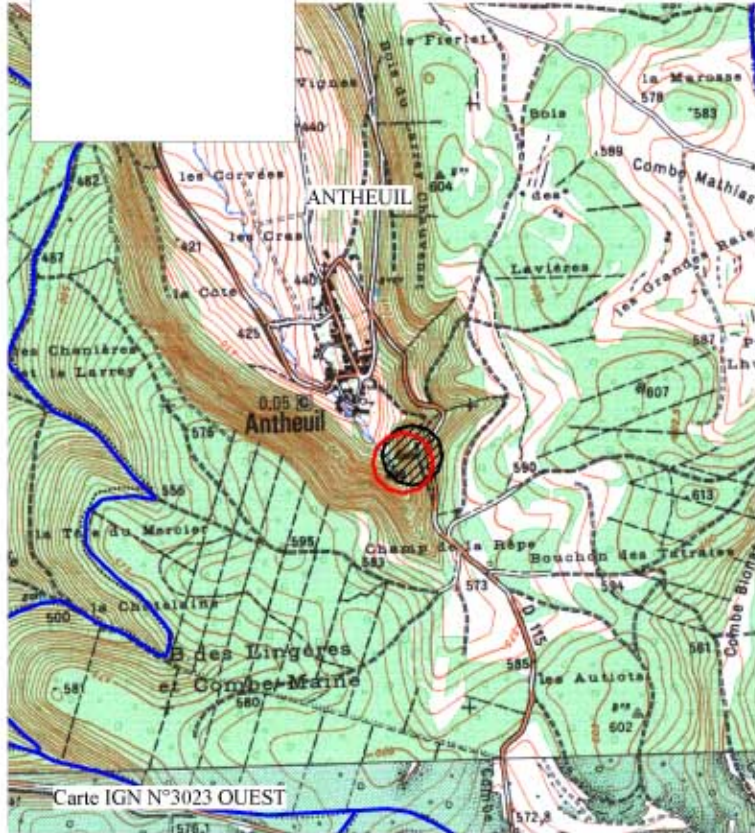
Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Décembre 2006  
Sources fond : IGN

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de la Côte-d'Or*

n°U.E. : FR2600975  
n°rég. : 20  
Carte 1

CAVITES A CHAUVES-SOURIS  
EN BOURGOGNE  
PROPOSITION DE SITE

Visa



Légende



Proposition de nouveau périmètre



Ancien périmètre



Limite communale



Direction Régionale de l'Environnement  
BOURGOGNE

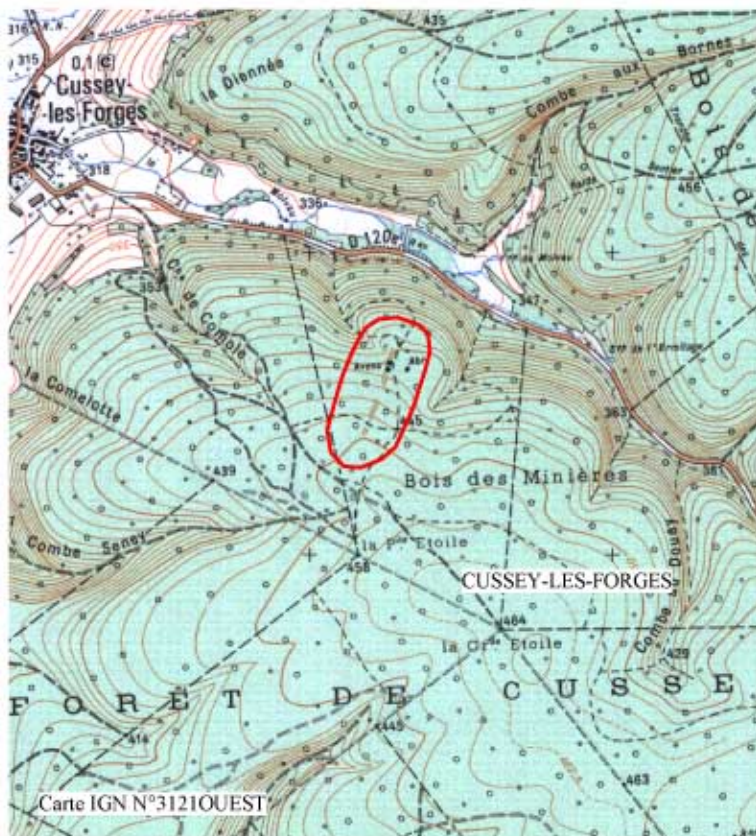
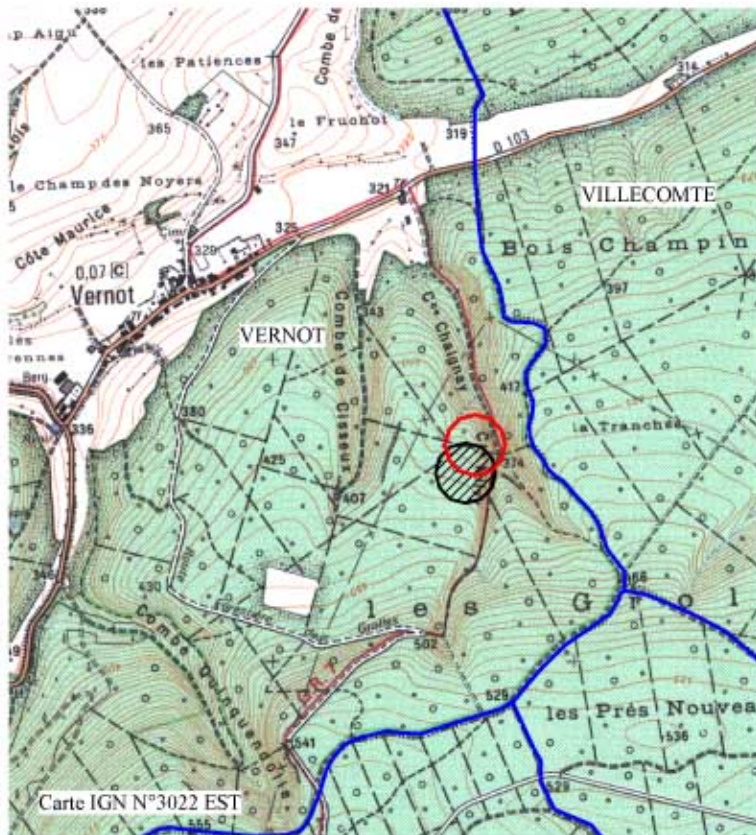
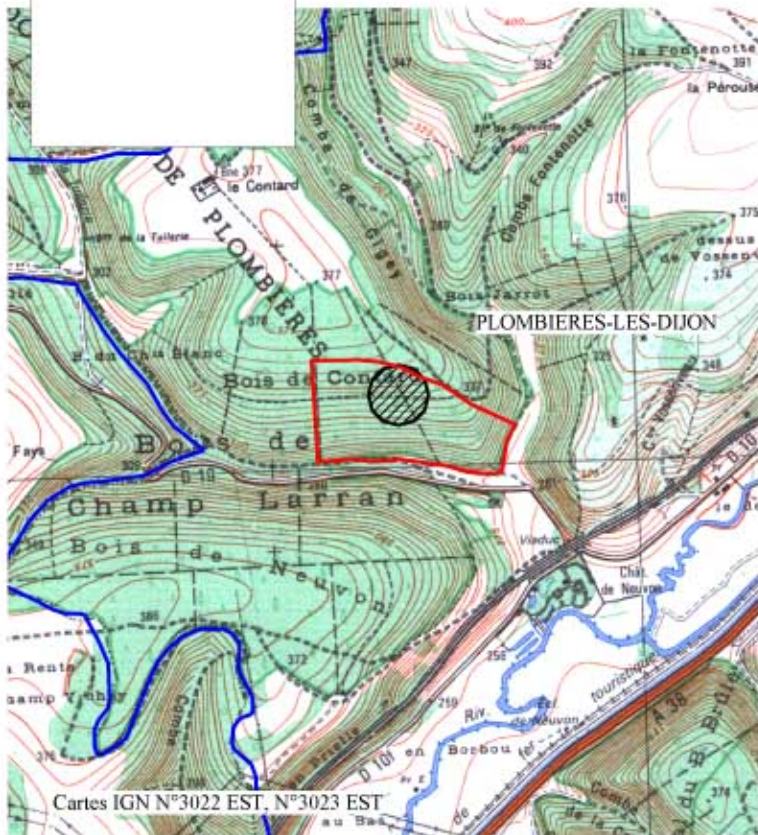
Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Décembre 2006  
Sources fond : IGN

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de la Côte-d'Or*

n°U.E. : FR2600975  
n°rég. : 20  
Carte 2

CAVITES A CHAUVES-SOURIS  
EN BOURGOGNE  
PROPOSITION DE SITE

Visa



Légende



Proposition de nouveau périmètre



Ancien périmètre



Limite communale



Direction Régionale de l'Environnement  
BOURGOGNE

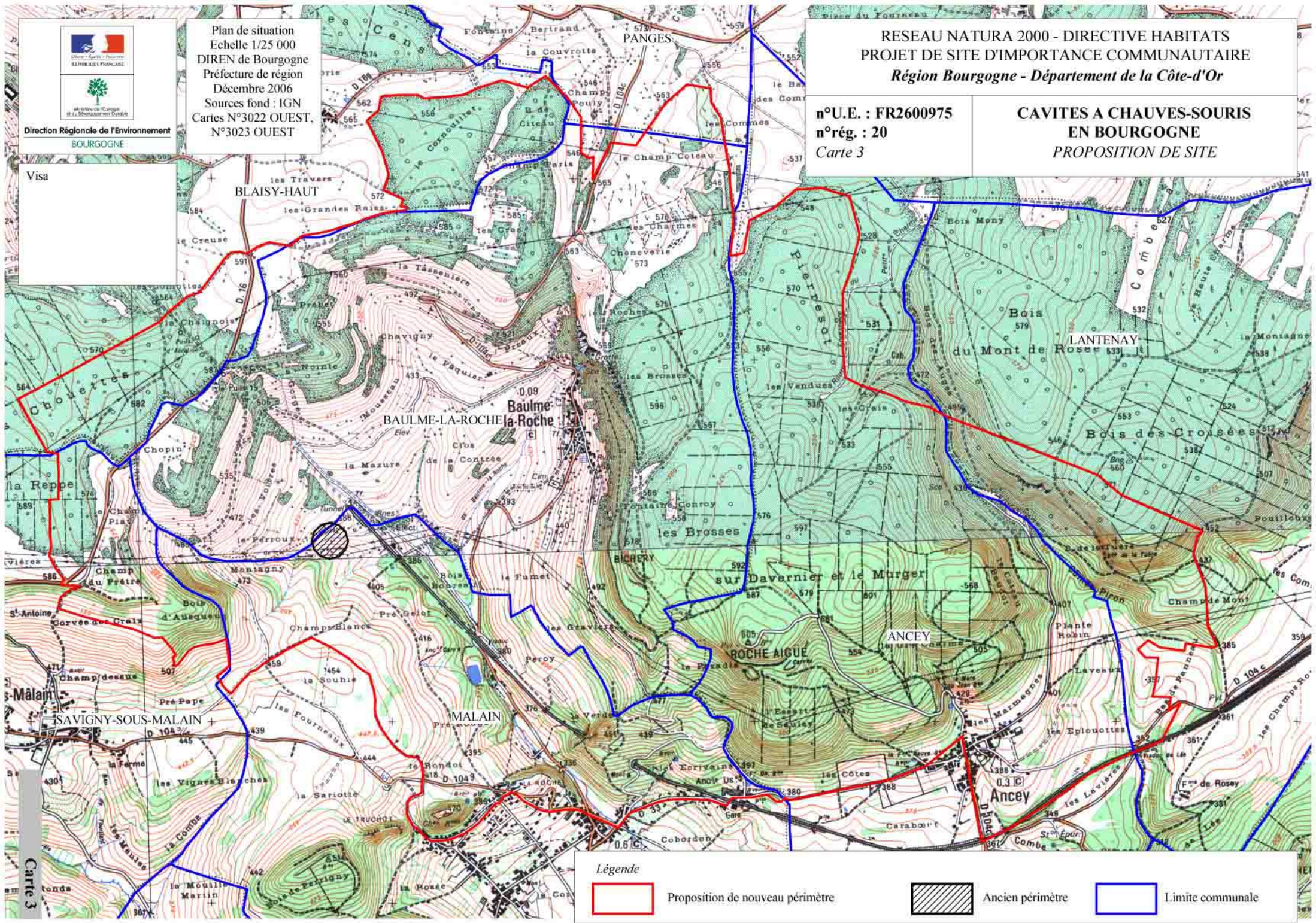
Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Décembre 2006  
Sources fond : IGN  
Cartes N°3022 OUEST,  
N°3023 OUEST

Visa


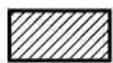

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de la Côte-d'Or*

n°U.E. : FR2600975  
n°rég. : 20  
Carte 3

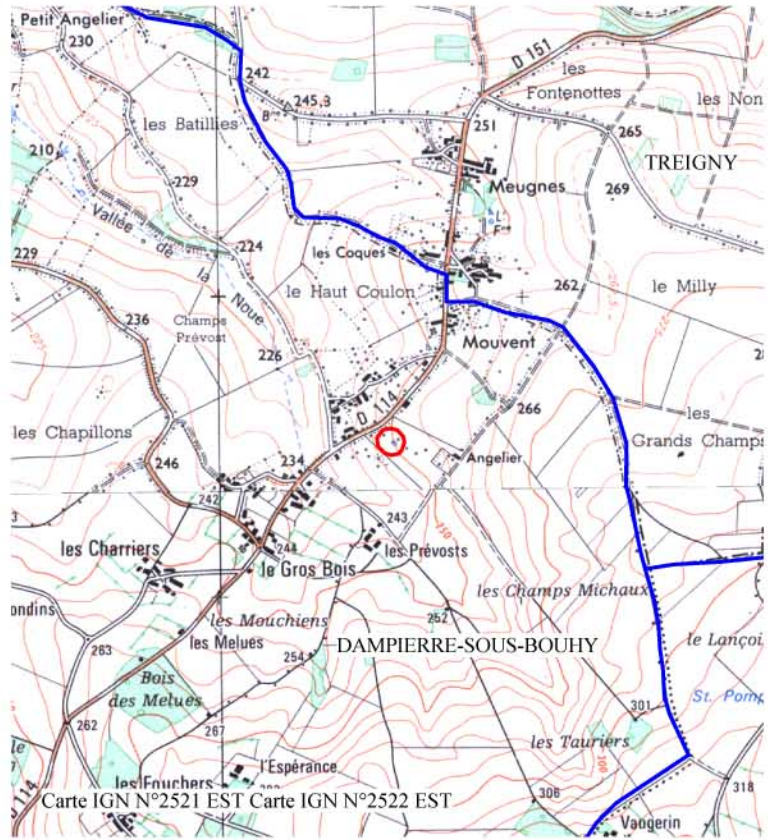
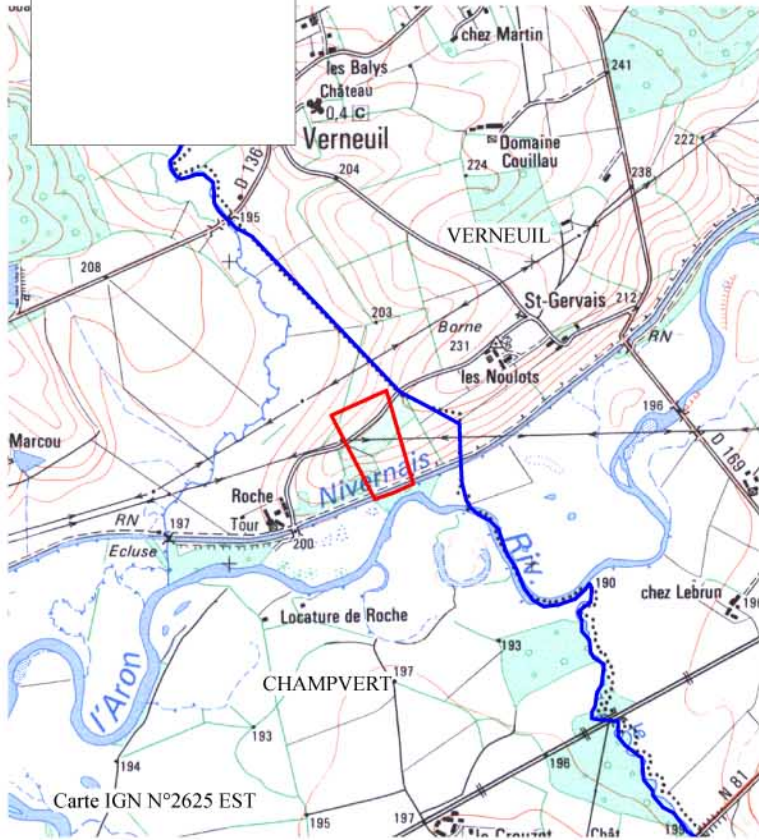
CAVITES A CHAUVES-SOURIS  
EN BOURGOGNE  
PROPOSITION DE SITE



Légende

-  Proposition de nouveau périmètre
-  Ancien périmètre
-  Limite communale

Visa



Légende



Proposition de nouveau périmètre



Limite communale



Direction Régionale de l'Environnement  
BOURGOGNE

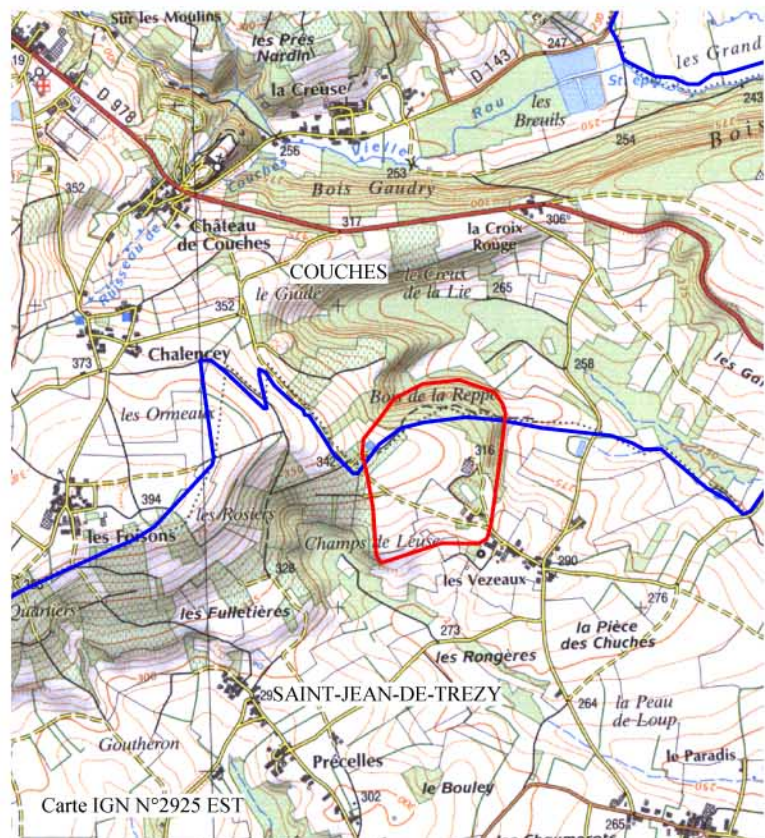
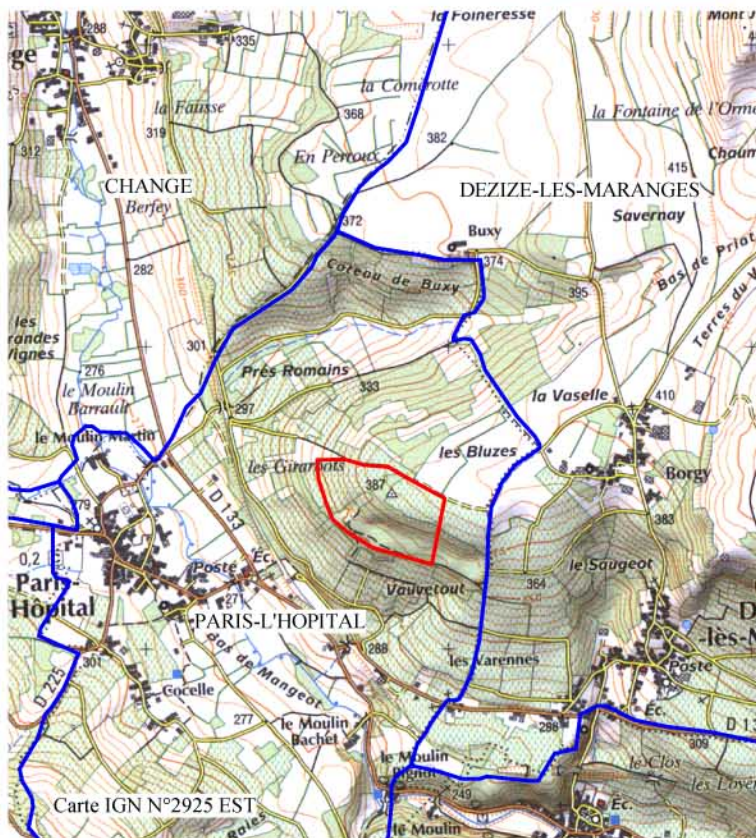
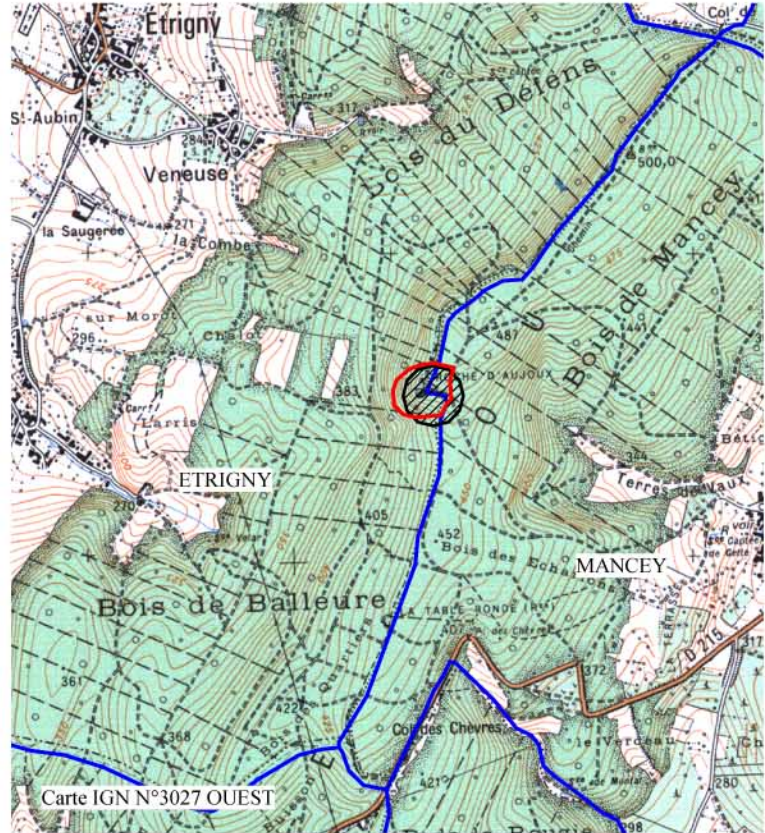
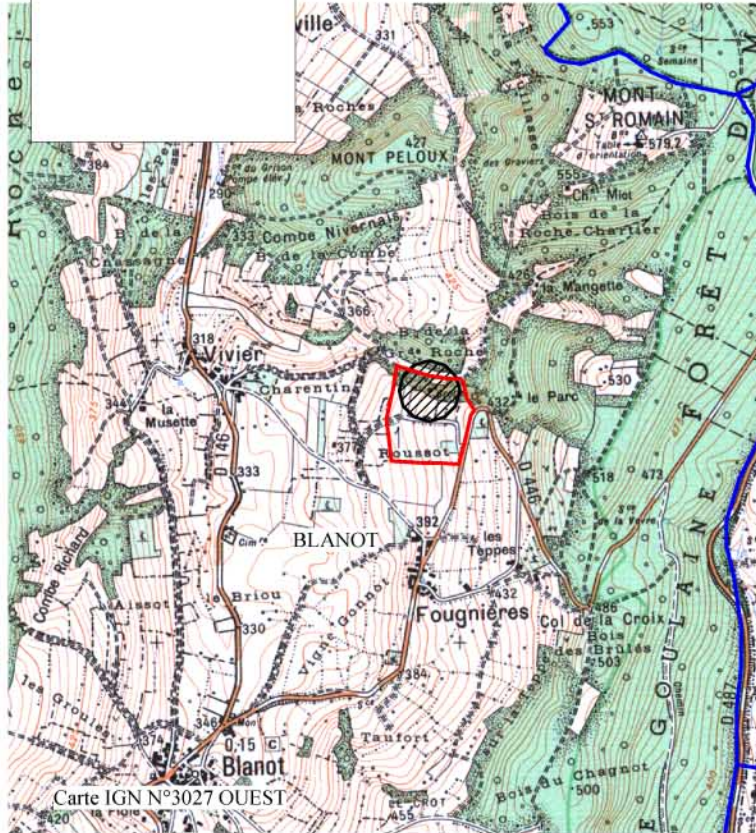
Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Décembre 2006  
Sources fond : IGN

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de la Saône-et-Loire*

n°U.E. : FR2600975  
n°rég. : 20  
Carte 5

CAVITES A CHAUVES-SOURIS  
EN BOURGOGNE  
PROPOSITION DE SITE

Visa



Légende



Proposition de nouveau périmètre



Ancien périmètre



Limite communale

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE

Région Bourgogne - Département de la Saône-et-Loire

N°U.E : FR2600975

N°Région: 20




Carte 6

CAVITES A CHAUVES-SOURIS  
EN BOURGOGNE

PROPOSITION DE SITE

Février 2007

LEGENDE

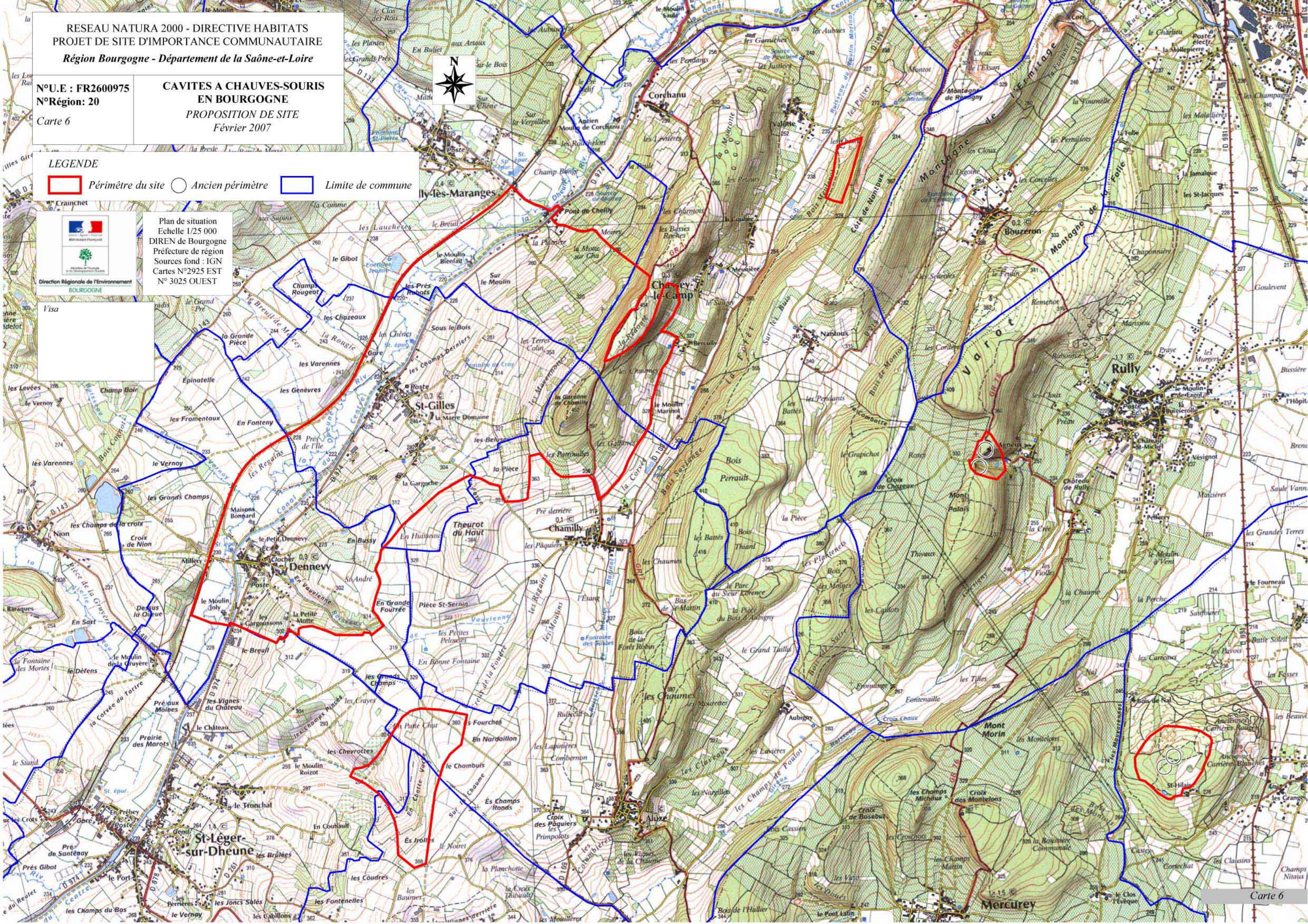
 Périmètre du site  Ancien périmètre  Limite de commune



Direction Régionale de l'Environnement  
BOURGOGNE

Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Sources fond : IGN  
Cartes N°2925 EST  
N° 3025 OUEST

Visa





RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de la Saône-et-Loire*

N°U.E : FR2600975

N°Région: 20

Carte 7

CAVITES A CHAUVES-SOURIS  
EN BOURGOGNE

PROPOSITION DE SITE

Février 2007



Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Sources fond : IGN  
Cartes N°2925 EST  
N° 3025 OUEST

Visa

LEGENDE



Périmètre du site



Limite de commune

Carte 7

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS  
 PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
 Région Bourgogne - Département de l'Yonne

n°U.E. : FR2600975  
 n°rég. : 20  
 Carte 8

CAVITES A CHAUVES-SOURIS  
 EN BOURGOGNE  
 PROPOSITION DE SITE



Direction Régionale de l'Environnement  
 BOURGOGNE

Plan de situation  
 Echelle 1/25 000  
 DIREN de Bourgogne  
 Préfecture de région  
 Décembre 2006  
 Sources fond : IGN  
 Carte N°2621 EST

Visa

Carte 8

Légende



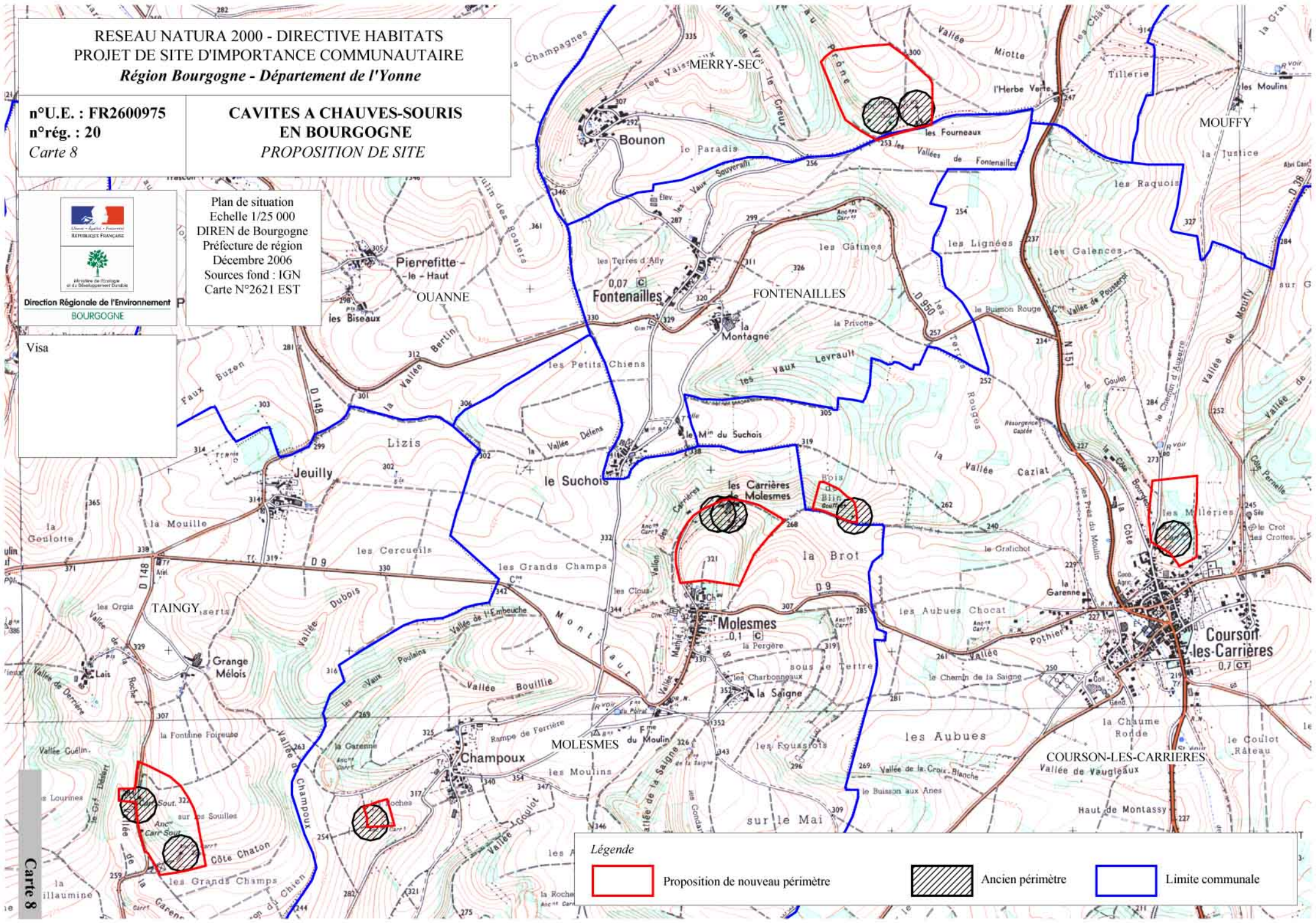
Proposition de nouveau périmètre



Ancien périmètre



Limite communale





Direction Régionale de l'Environnement  
BOURGOGNE

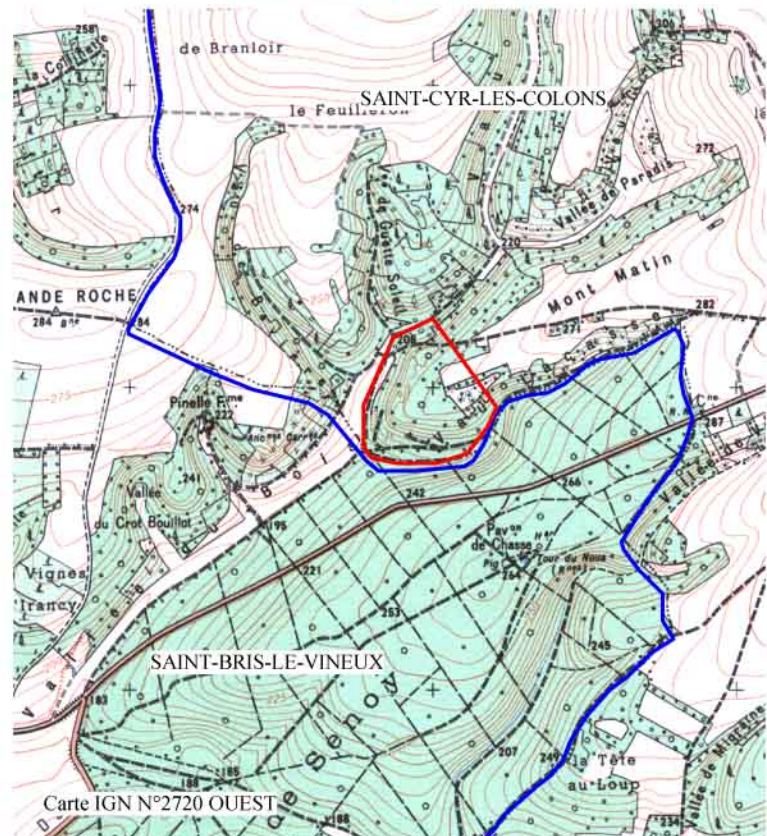
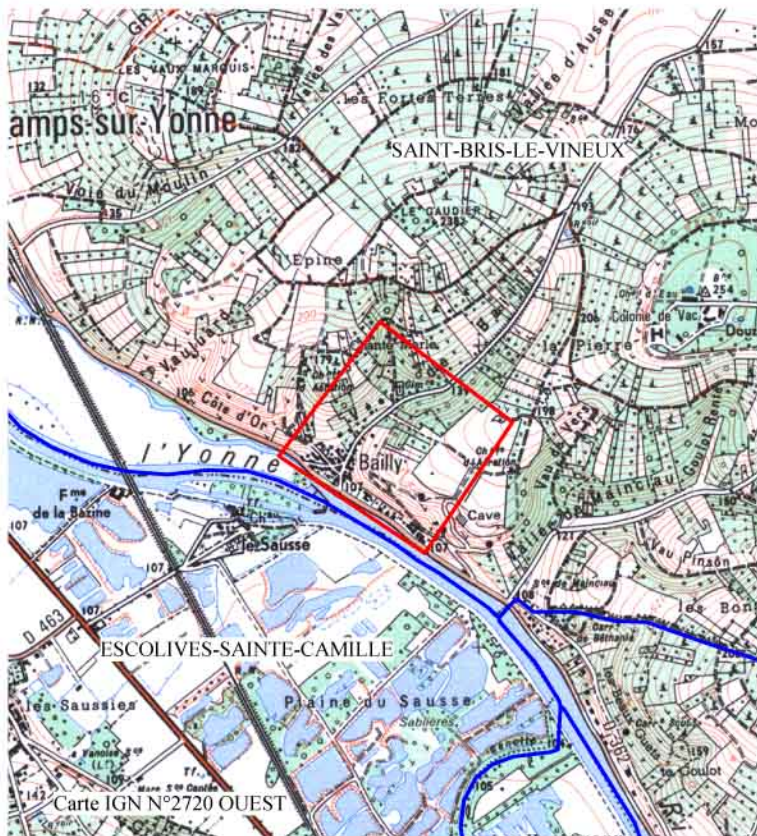
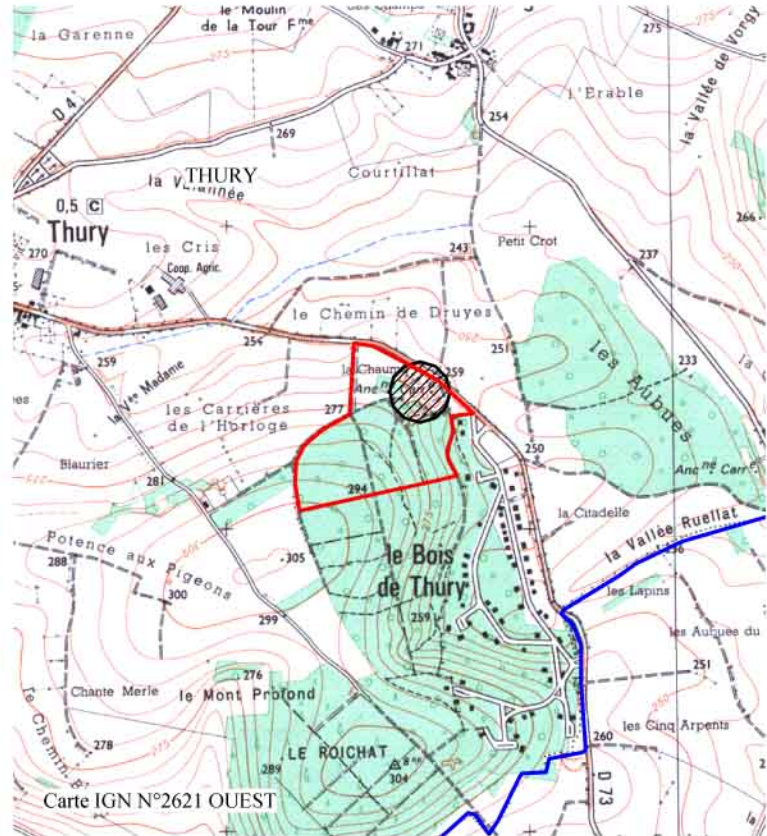
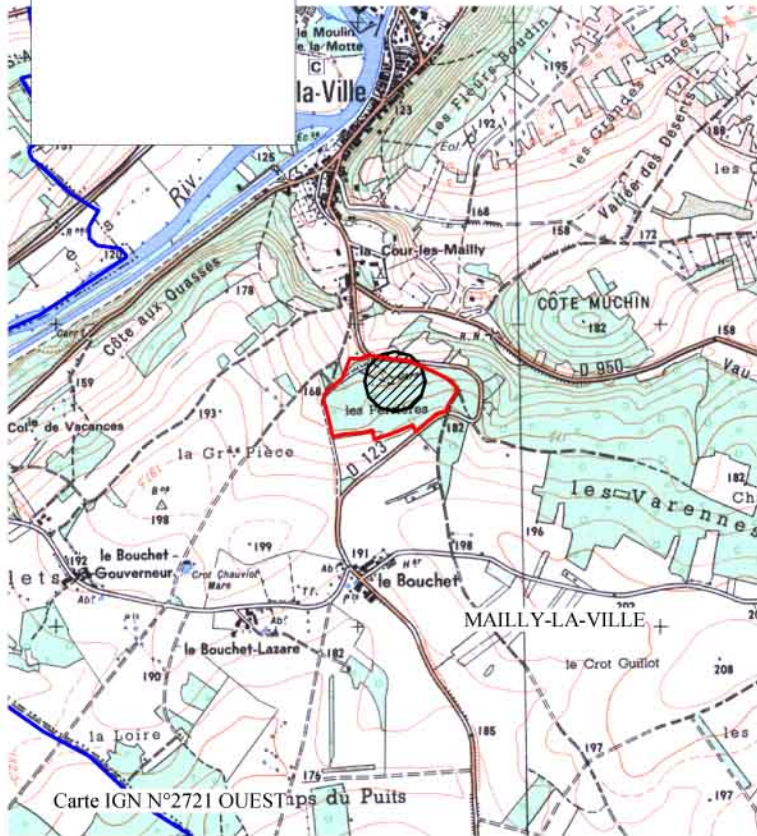
Plan de situation  
Echelle 1/25 000  
DIREN de Bourgogne  
Préfecture de région  
Décembre 2006  
Sources fond : IGN

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS  
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE  
*Région Bourgogne - Département de l'Yonne*

n°U.E. : FR2600975  
n°rég. : 20  
Carte 9

CAVITES A CHAUVES-SOURIS  
EN BOURGOGNE  
PROPOSITION DE SITE

Visa



Légende



Proposition de nouveau périmètre



Ancien périmètre



Limite communale